



Langage et sciences humaines

Jean-Claude Quentel

► To cite this version:

Jean-Claude Quentel. Langage et sciences humaines. Journées d'étude "Science et pratique orthophonique", Sep 2008, Paris, France. pp.140-162. halshs-02291464

HAL Id: halshs-02291464

<https://shs.hal.science/halshs-02291464>

Submitted on 18 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LANGAGE ET SCIENCES HUMAINES

J.-C. Quentel

L'orthophonie se situe incontestablement aujourd'hui à un carrefour ; elle est, en d'autres termes, à un moment clef de son histoire. Elle n'est toutefois pas la seule dans ce cas. Les difficultés dans lesquelles elle se trouve prise valent pour l'ensemble du secteur médico-social. Toutes les professions qui se donnent pour objectif de traiter directement de l'homme sont en effet concernées par les transformations que nous connaissons actuellement. Ces transformations se réclament d'une nouvelle approche scientifique qui prétend s'imposer à l'orthophonie au même titre donc qu'à la totalité des métiers de l'humain. Dans ces journées organisées par la FOF, consacrées précisément à ces problèmes, on relève sans nul doute une convergence de position épistémologique. Tous les intervenants ou presque tirent ici une sonnette d'alarme : il s'agit pour eux de souligner les dangers, mais également les impasses, auxquels nous conduisent les nouvelles orientations que ces professions, dont l'orthophonie, devraient emprunter et auxquelles on les somme déjà d'adhérer. Au-delà de ce secteur professionnel, ce sont les disciplines sur lesquelles il se fonde, à savoir les sciences humaines, qui se trouvent interrogées et contestées dans leurs fondements mêmes.

· Professeur à l'Université européenne de Bretagne - Rennes 2. LIRL (Laboratoire interdisciplinaire de recherches sur le langage), composante du LAS (Laboratoire d'anthropologie et de sociologie) E.A. 2241. Mel : jean-claude.quentel@univ-rennes2.fr

En quoi cette nouvelle orientation se révèle-t-elle réductrice ? Faut-il notamment refuser la « science », ou plus exactement l'approche scientifique dont ces nouvelles orientations se prévalent ? Tel est le questionnement qui nous rassemble durant ces journées ; il apparaît clairement à la fois dans le titre et dans l'argumentaire proposé. Ce questionnement sera également le mien dans cette intervention. Je prendrai comme point d'appui central de mon analyse le langage, dans la mesure où j'ai ici affaire à des professionnels qui en ont fait leur objet de réflexion et de travail. Cependant, la problématique dans laquelle ma réflexion s'inscrira ne se réduit pas au langage ; je partirai de ce thème de réflexion pour réfléchir sur la situation actuelle et pour proposer, si possible, des perspectives nouvelles.

I) L'homme et la science

Il nous est dit aujourd'hui — pour résumer à l'extrême cette nouvelle orientation qui envahit le champ du médico-social et du social — qu'une approche scientifique de l'homme se révèle nécessaire dans tous les registres qui le concernent. On ajoute aussitôt que, ceci étant, la réflexion cognitive est la seule appropriée et que les neurosciences offrent en dernier lieu une garantie indéniable de scientificité en la matière. Le cognitivisme, on le sait, trouve son origine première dans le développement de l'informatique et plus précisément du traitement formel de l'information. Ce mouvement, sans nul doute hétérogène, s'est annexé la plupart des disciplines qui se situent traditionnellement dans le champ des sciences humaines. Du moins les a-t-il toutes pénétrées, avec plus ou moins de succès. Il n'est pas sans importance d'indiquer qu'il fait en quelque sorte « table rase du passé » : avant lui, prétend-il plus ou moins ouvertement, on en était en la matière à l'ère pré-scientifique ; la démarche réellement scientifique commence avec le mouvement cognitive. Ce qui conduit certains à récuser d'une manière étonnante tous les prédécesseurs, comme s'il leur était possible de fonctionner *ex nihilo*. Il est également essentiel, dans cette entrée en matière, d'insister sur le fait que, à travers les procédures qu'il préconise, le mouvement cognitive se révèle en parfaite harmonie avec l'orientation libérale de nos sociétés et le souci qu'elles manifestent de tout ordonner à l'économique. En d'autres termes, le cognitivisme s'accommode fort bien du pouvoir politique ; il s'y insère sans problème, comme on le constate entre autres dans le milieu universitaire.

Il ne s'agit pas pour moi ici d'être provocant ; il s'agit de marquer des positions dans le savoir et de les tenir dans un environnement actuellement très défavorable à tout ce qui ne

s'inscrit pas dans cette mouvance. Nous en arrivons en effet — d'autres ici l'ont déjà souligné, avec des arguments plus travaillés que les miens — à un constat très alarmant : l'homme, dans ce qui le spécifie comme homme, disparaît du champ de réflexion et d'intervention qui le concerne pourtant au premier chef. Comment sommes-nous parvenus à une telle situation ? Qu'est-ce qui se joue exactement dans cette évolution que nous vivons actuellement ? Je n'apporterai bien évidemment que des réponses partielles à ces questions.

1- Un scientisme

Le mouvement qui est aujourd'hui à la mode dans l'ensemble du secteur social et médico-social, ainsi que dans le champ des sciences humaines, affirme haut et fort une approche scientifique. Contrairement à ce que soutiennent certains de ses opposants, il s'agit là d'une volonté légitime ; elle n'est au demeurant pas nouvelle. Une démarche scientifique ne se résume en aucun cas à une contemplation du monde. Il s'agit de *construire* des faits, dans le cadre d'une problématisation. Un phénomène ne devient un fait que dans la mesure où il est mis en relation avec d'autres faits qui lui confèrent véritablement sa portée. Lié à d'autres faits, il devient alors rapportable en même temps qu'eux à une cause, dont il n'est jamais qu'un des effets. Se prévaloir d'une démarche scientifique, ce n'est jamais qu'expliquer, à partir d'un corps cohérent d'hypothèses qu'on essaiera de soumettre à une vérification. L'explication est et ne peut être, en tant qu'explication, que de nature logique. Telle peut être sommairement résumée une démarche scientifique.

Une démarche scientifique peut porter sur des réalités différentes et notamment sur des objets de statuts distincts. Il ne faut donc pas confondre une démarche scientifique avec ce dont elle s'empare. Elle ne saurait se confondre avec l'un des domaines dans lesquels elle vient s'investir en tant que démarche. Ce point est essentiel. Or, c'est dans un amalgame de cette nature que demeurent non seulement des personnes non averties, mais également des chercheurs qui prétendent faire œuvre de science. La science se réduit pour ces gens-là à la physique, ou à la biologie. Dès lors, tout ce qui n'est pas calqué sur les procédures de la physique ou de la biologie ne peut être, à leurs yeux, de nature scientifique. Ils confondent la démarche avec le domaine dans lequel elle s'est exercée, c'est-à-dire encore le processus scientifique avec l'objet sur lequel il porte. Il s'agit là de ce qu'on appelle un *réductionnisme* : on ne fait en l'occurrence que singer les sciences de la nature, en les appliquant à l'homme

sans considération de l'objet spécifique qu'il constitue. Encore faut-il être persuadé de la spécificité de cet objet qu'on vient se donner...

2- La démarche et l'objet

Il faut donc être en mesure de sortir du champ de *telle* science pour appréhender ce qu'il en est d'une démarche scientifique. La démarche est la même quel que soit le champ où elle s'applique. Mais le champ, lui, peut varier et il est dès lors fondamental de prendre en compte les caractéristiques propres de l'objet qu'on se donne. Ainsi, jamais la biologie n'aurait pu naître si le physicisme, c'est-à-dire le réductionnisme physicaliste, n'avait été combattu et dépassé. Voyons tout d'abord en quoi la démarche est la même lorsqu'on se donne pour objectif d'étudier l'homme.

Il n'est aucune raison que l'homme lui-même échappe à la démarche explicative, en l'occurrence scientifique. Même saisi dans ce qui fait sa spécificité, il vient se poser comme objet de science. Au demeurant, l'homme a toujours cherché à s'expliquer lui-même ; la philosophie, notamment, en témoigne suffisamment. Il s'agit toutefois de ne pas en rester à une simple spéculation. On ne peut en tout cas en demeurer à une position humaniste qui se contente d'affirmer de manière générale la particularité de l'homme. L'humanisme constitue sans doute une condition première pour comprendre ce qu'il en est de l'originalité de l'homme par rapport aux réalités qui relèvent des seules lois de la matière ou de la vie. Il devient toutefois rapidement un obstacle à toute démarche réellement explicative lorsqu'il place l'homme au-dessus de tout et, à ce titre, l'exclut d'une visée scientifique. À y regarder de près, il s'agit là d'une attitude éthique qui peut encore une fois se comprendre, mais qui ne saurait se justifier dès lors qu'on ne s'en tient pas au sens commun. L'homme peut et doit, lui aussi, devenir, dans ce qui particularise, un objet de science.

L'homme s'analyse. Il peut s'expliquer scientifiquement et c'est bien l'objectif que se sont assignées dès leur origine les sciences humaines. Si tel n'était pas le cas, une sociologie ne pourrait exister ; son ambition même serait détruite dans l'œuf. De même pour l'ethnologie, pour la linguistique et également pour la psychanalyse, qui, si elle est d'abord une pratique, se veut aussi un corpus théorique rendant compte du fonctionnement du psychisme humain. Or, aujourd'hui, la résistance au réductionnisme contemporain se fait la plupart du temps à partir d'une attitude foncièrement humaniste et donc globalisante. Autant

dire qu'elle n'a aucune chance d'aboutir et que ses partisans donnent naïvement à leurs adversaires les verges pour se faire battre ! Il y a même plus : que l'on soit adepte du réductionnisme ou de l'humanisme, on participe dans les deux cas d'une même vision *scientiste* de la science. Les deux parties ont en effet une conception réductrice identique de la science ; ils se répartissent simplement de manières différentes dans les conclusions qu'ils en tirent. Les premiers occultent toute spécificité de l'objet qu'ils se donnent ; les seconds évacuent, au nom de cette même spécificité, toute démarche scientifique.

3- Des sciences humaines

Le point important, celui qu'il faut absolument prendre en compte, c'est l'objet et sa spécificité. Lui change selon le champ de réalité que l'on vient étudier ; il n'est pas le même en physique, en biologie et en ce qui concerne l'homme saisi dans ce qui fait son fonctionnement spécifique. Et il est pour le moins surprenant de prétendre transposer le même idéal de « désanthropomorphisation » des sciences de la nature au domaine du proprement humain ! Si l'homme est l'objet dont on prétend rendre compte, on ne saurait préalablement l'évacuer de l'étude qu'on entreprend ! Les sciences humaines se sont précisément données pour objectif de mettre à jour les processus qui expliquent son fonctionnement *en tant que celui-ci échappe aux lois des sciences de la nature*. Elles sont nées de cette résistance que venait manifester le nouvel objet qu'on se donnait aux approches ayant jusque-là fait leur preuve dans des champs de réalités différents. Celles-ci se révélaient précisément inadéquates à rendre compte des faits auxquels se heurtaient les promoteurs des sciences humaines.

C'est ainsi que la sociologie en est venue à mettre en évidence des lois qui expliquaient le comportement en société de l'homme. Elle avait d'emblée un objectif scientifique, pour autant que ne soit pas occultée la spécificité des phénomènes auxquels elle s'intéressait. Elle était obligée de conclure, avec Durkheim, qu'elle avait affaire avec le social à une réalité *sui generis*, non réductible aux modes de scientificité antérieurs. Cette réalité échappe aussi bien à la physique qu'à la biologie, et la sociologie, se voulant scientifique, rompait en même temps avec la philosophie, jugée inapte également, pour des raisons de démarche cette fois, à expliquer scientifiquement le social. Et ce n'est pas l'argument, particulièrement en vigueur à notre époque — bien que très ancien —, selon lequel d'autres êtres vivants sont « sociaux » qui effacera cette dimension *sui generis* du social : on peut

facilement démontrer que le mode de vie des animaux autres que l'homme n'a, au-delà des apparences (et d'une projection anthropomorphique), aucune des caractéristiques qui spécifient le fonctionnement social de l'homme.

La psychanalyse, de même, n'est apparue dans l'esprit du médecin Freud, qu'à partir de la prise en compte de l'impossibilité radicale, éprouvée déjà par un Charcot par exemple, de rapporter le fonctionnement des hystériques aux lois de la neurologie. La probité intellectuelle de Freud, régulièrement mise en cause depuis quelque temps par des auteurs américains, est précisément à souligner : il a voulu introduire de la raison dans un domaine qui échappait aux modes de raisonnement précédents, mais pas au prix d'un effacement de la spécificité des phénomènes auxquels il se trouvait confronté. Ceci dit, Freud n'a cessé de demander que la psychanalyse soit reconnue comme scientifique, *au même titre* que la physique et la biologie, mais en tenant bien compte de l'originalité de son objet, donc sans réductionnisme. Autrement dit, il avait par avance répondu à la plupart des objections des neuropsychologues et des cognitivistes contemporains. Et on ne s'en tirera pas, du côté de ceux qui tendent vers une attitude de type humaniste (y compris chez certains psychanalystes), en critiquant la dimension scientiste de l'œuvre de Freud sur une telle question. Certes, il est un homme qui s'est bâti scientifiquement à partir des modèles en vigueur au XIX^e siècle, mais les arguments qu'il présente sur ce point n'ont rien de scientistes ; ils sont même étonnamment modernes¹.

Par conséquent, les sciences humaines viennent toutes traiter d'un objet qui présente un fonctionnement spécifique. Cela n'a rien à voir avec la revendication d'une sorte de supériorité, voire de domination, de l'homme sur les autres êtres vivants. En revanche, cela entre en contradiction totale avec les affirmations actuellement à la mode selon lesquelles la frontière entre l'homme et l'animal serait dorénavant effacée. Leurs auteurs pensent pouvoir s'appuyer sur les dernières avancées des neurosciences². Il s'agit toutefois de montrer que le social, l'éthique (ou le champ du désir) et le langage présentent bien chez l'homme une particularité. Nous allons nous y attaquer ici, à partir du langage.

¹ Sur l'ensemble de cette argumentation concernant le statut des sciences humaines (avec notamment de nombreuses citations des pionniers des sciences humaines à l'appui), cf. Quentel J.-C., *Les fondements des sciences humaines*, Toulouse, Érès, 2007.

² Cf. encore l'ouvrage du philosophe Jean-Marie Schaeffer intitulé *La fin de l'exception humaine* (Paris, Gallimard, 2007) et la critique que j'en ai effectuée dans la revue *Le Débat*, dans le cadre d'un dossier qui lui consacré (« Le paradoxe de l'humain », nov.-déc. 2008, n° 152, p. 136-141).

II) Expliquer le langage

Je m'appuierai dans mon argumentation sur la théorie de la médiation élaborée par Jean Gagnepain, à partir de sa collaboration avec le neurologue Olivier Sabouraud. Ces deux chercheurs ont conjointement commencé à travailler la question du langage et de ses pathologies, mais la théorie de la médiation a rapidement débordé le cadre de cette question pour s'offrir comme un modèle anthropologique présentant notamment l'avantage de dresser un tableau cohérent de l'ensemble des sciences traitant de l'humain dans sa spécificité³. Nous allons donc entrer dans une analyse du langage en procédant, selon le terme proposé par Jean Gagnepain, à sa « déconstruction ».

1- Un ordre de réalité spécifique

Le langage, saisi dans sa réalité concrète, ressortit bien évidemment aussi aux autres modes de scientificité. Il relève ainsi des lois de l'acoustique, donc du champ de la physique. Toutefois, il participe des lois de cette approche scientifique en tant que bruit, donc au même titre — il faut le souligner — que le grincement de la porte, le fracas du tonnerre ou le meuglement de la vache. Rien dans une telle approche ne vient spécifier le langage parmi les autres phénomènes sonores enregistrables ; il relève là des mêmes lois. Celui qui s'inscrit dans le cadre de la phonétique articulatoire ne peut travailler sur le langage de l'homme que dans la mesure où il sait *préalablement*, à partir d'autres modes de repérage qui ne relèvent pas de son approche, qu'il a affaire à du langage et non par exemple à des bruits d'animaux. Rien, en effet, dans son mode d'obtention des faits ne lui permet de spécifier le langage en tant que tel : il n'a affaire qu'à du phonique. Le langage, saisi toujours dans sa globalité, relève également des lois de la biologie. La neurologie et les neurosciences rendent compte des conditions à partir desquelles biologiquement le langage est possible. Il doit être clair que sans cerveau, il n'est pas de langage ! Pas plus que d'homme en général ! Cependant, une telle approche — j'y ai suffisamment insisté — ne permet pas d'expliquer le fonctionnement du langage dans sa spécificité.

³ Cf. Gagnepain J., *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines*, 3 tomes, Bruxelles, De Boeck Université, 1990, 1991 et 1995 ; *Leçons d'introduction à la théorie de la médiation*, Louvain-la Neuve, Peeters, 1994 ; *Raison de plus ou de moins. Propos de médecine et de théologie*, Paris, Les éditions du Cerf, 2005. Cf. également le dossier consacré à la théorie de la médiation dans le n° 140 de la revue *Le débat* « Une nouvelle théorie de l'esprit : la médiation », mai – août 2006, p. 66-151.

Ferdinand de Saussure, le premier, nous a fait comprendre que le langage recélait des propriétés qui échappaient aux lois de la physique et de la biologie. Ce qu'il a appelé le « signe » constitue un déterminisme spécifique qui relève d'un autre ordre de réalité que ce dont traitent les sciences de la nature. En d'autres termes, le père de la linguistique moderne montrait avec force que la question du langage n'était pas épuisée, tant s'en faut, à partir des seules lois de la physique et de la biologie ; plus encore, il prouvait que ces approches ne permettaient pas de rendre compte de ce qui faisait sa spécificité. Saussure, dans son enseignement, ne cesse d'affirmer que le signe a son ordre propre de réalité, au même titre que Freud insistera, à la même époque, sur l'ordre de réalité spécifique que représente l'inconscient et que Durkheim, toujours à la même période, soulignera avec force la dimension *sui generis* du social, objet d'étude du sociologue. La démarche est donc la même chez ces trois auteurs qui sont contemporains et qui peuvent être considérés comme les pères fondateurs des sciences humaines.

Jean Gagnepain reprendra à son compte ce concept de signe élaboré par Saussure. Il en fera le déterminisme spécifique du langage, tout en insistant sur le fait que ce n'est pas le seul à intervenir dans la production concrète d'un fait de langage. Le signe, dans le cadre de la théorie de la médiation, se situe au fondement même de notre capacité de langage. Ne pouvant m'étendre, dans le cadre de cet exposé, sur les caractéristiques précises de ce déterminisme, j'indiquerai seulement, de manière très rapide, qu'il nous permet notamment de produire de la *polysémie* et du même coup de la *synonymie*, donc de décoller de l'immédiat de l'étiquetage. Nul autre être vivant n'accède à cette capacité ; les productions « langagières » des grands singes en témoignent. La capacité de signe est également ce qui fait de l'élément de langage, quel qu'il soit, une réalité structurale, définissable par différence d'avec les autres éléments qui l'entourent dans un système donné. En d'autres termes, cette caractéristique du signe oblige à rompre avec une approche positivante de l'élément de langage : un mot ou un phonème ne peuvent se saisir, dans ce qui les fonde comme tels, que relativement aux autres mots ou phonèmes, donc négativement. Cette notion de structure, dont on dit souvent aujourd'hui qu'elle n'est plus « à la mode », est essentielle ; elle vaut aussi bien dans le

champ de la phonologie que dans celui désigné du terme de « sémiologie » par la théorie de la médiation⁴.

Le signe rend l'homme capable de *grammaticalité* et cette capacité vaut quelle que soit *par ailleurs* la langue parlée. L'aphasie apparaît dès lors comme une pathologie du signe, sachant qu'elle se révèle toujours partielle, ce qui permet du même coup de comprendre quelles sont les diverses composantes de cette capacité.

2- Les autres dimensions du langage

Le signe est loin d'épuiser explicativement le langage. Au demeurant, la linguistique elle-même a dû en convenir. Elle a d'abord réagi fortement contre les abus d'une telle approche et s'est engagée dans la « pragmatique », voire dans les théories de l'énonciation. Il s'agissait pour elle de refuser une conception purement formelle du langage qui excluait de son analyse le fait qu'il s'agissait *aussi* de dire quelque chose (donc d'introduire du sens en lien avec une certaine expérience du monde) et surtout de s'inscrire dans un échange (et par conséquent de produire interlocutivement du sens commun). La linguistique s'est dès lors muée significativement en « sciences du langage », au pluriel. Cependant, si cette évolution est légitime dans son principe, il ne peut pour autant s'agir de gommer la dimension grammaticale du langage. Elle a toujours sa raison d'être, comme condition même de production du langage saisi dans sa dimension spécifique. Certains l'ont oublié et opèrent, ce faisant, une réduction du langage à ces seuls aspects nouvellement mis en évidence.

Ferdinand de Saussure, encore lui, avait insisté sur le fait que le langage est une réalité hétérogène, susceptible d'être expliqué à partir d'angles d'étude différents. En d'autres termes, on lui doit d'avoir montré que le langage ne peut plus être considéré comme UN objet scientifique, dans la mesure où il recouvre des réalités différentes. Saussure a, de ce fait, « cassé » le langage en deux registres distincts : la langue et la parole. Exit dans l'opération le langage comme (un) objet scientifique ! Il n'existe plus et ne vaut dorénavant que comme mot du langage commun. Jean Gagnepain poursuivra cette analyse et « déconstruira » le langage, saisi dans sa dimension spécifiquement humaine, en quatre registres différents. Aussi bien, dans une telle perspective, comme chez Saussure, le langage n'existe plus comme objet d'une

⁴ Alors que la phonologie rend compte de la structuration du son (et non du sens), la sémiologie est l'étude de la structuration du sens. Il faut donc faire état, grammaticalement, d'une sorte de grille projetée implicitement sur le son et sur le sens.

étude scientifique ; il n'est plus de raison de continuer à faire fonctionner ce terme. Voyons rapidement ce qu'il en est de ces quatre registres élaborés sur les ruines du langage.

- 1- Parler, pour la théorie de la médiation, c'est donc d'abord *grammaticaliser*, c'est-à-dire mettre en œuvre un fonctionnement logique, celui-là même qu'on infère des « fautes » par régularisation, ou par analogie, du jeune enfant. Ce fonctionnement s'observe chez tout homme, sauf pathologie, quelle que soit la langue dans laquelle il s'exprime. Il s'agit de la capacité dont l'homme dispose, non seulement de faire des mots et des phonèmes comme je l'ai indiqué rapidement ci-dessus, mais également de produire des énoncés construits à partir de règles syntaxiques et paradigmatiques. Une langue exploite à sa façon cette capacité générale. Toutefois, le fait concret de parler ne suppose pas, nous l'avons dit, cette seule condition. En d'autres termes, cette condition se révèle nécessaire, mais non suffisante.
- 2- Le langage se fait également *écriture* et répond, ce faisant, à d'autres lois que celles qui régissent son fonctionnement grammatical. Je ne vais pas m'étendre sur cet aspect, bien qu'il intéresse fortement — on le comprend — un public d'orthophonistes. Soulignant ici l'importance de ce registre du langage, il nous faut aussi faire apparaître qu'il ne l'absorbe pas à lui tout seul. Nous participons, certes, à une civilisation de lettrés, mais le langage ne se réduit pas pour autant à la lecture et à l'écriture ; celles-ci n'en constituent jamais qu'un aspect. Si nous considérons l'écriture dans sa réalité concrète (dans l'apprentissage auquel elle donne lieu chez l'enfant, par exemple), elle suppose plusieurs conditions ; tout pédagogue le sait, qui évoque des « pré-requis » de natures différentes. Cependant, si nous nous intéressons à ce qui détermine spécifiquement l'écriture comme écriture (et pas comme activité supposant un investissement pulsionnel, par exemple), nous sommes conduits à parler de « technicisation » du langage. C'est là donc une autre condition du langage : il se met en forme techniquement, artificiellement (au sens strict de ce terme), à partir de moyens et de supports différents qu'il faut être en mesure de maîtriser. Que l'écriture réponde en dernier lieu, dans ce qui fait sa spécificité, aux lois de la technique, les travaux de Jean Gagnepain et d'Olivier Sabouraud sur l'atechnie en

témoignent suffisamment⁵. Ces travaux ont comme intérêt majeur de nous montrer que nous avons bien affaire à des processus clairement distincts de ceux que suppose la grammaticalité. Ils obligent en même temps à comprendre que les lois qui rendent compte de l'écriture, telle que nous l'envisageons ici, ne sont pas des lois langagières, mais bien des lois qui ressortissent à la technique, donc extérieures au langage lui-même. Ces lois techniques s'emparent *entre autres* du langage et le technicisent pour en faire de l'écriture.

- 3- Parler ne suppose cependant pas comme seules conditions de grammaticaliser son dire et de le mettre en forme techniquement. Il s'agit également de s'inscrire dans une *langue* donnée, de l'apprendre et de se l'approprier. De ce nouveau point de vue, parler, c'est échanger ; c'est se poser comme *interlocuteur* et pas seulement comme locuteur. En d'autres termes, il faut s'emparer du langage, le prendre à son compte. D'autres diraient ici qu'il s'agit de le subjectiver, de s'y inscrire comme sujet, auteur de sa parole. En même temps, c'est une relation, nécessairement sociale, qui s'instaure là et l'on comprend que les sociologues aient également leur mot à dire sur une telle opération. Pierre Bourdieu a ainsi résumé ses réflexions sur la langue dans un ouvrage qui apporte beaucoup à la compréhension des processus qu'elle suppose⁶. Parler, du point de vue de la langue, c'est de cette manière, pour l'enfant, s'initier à une société et à ses usages.

On notera que cet aspect du langage fonde ce qu'on appelle la *communication*. Contrairement à ce que la plupart des gens pensent et soutiennent, le langage ne se réduit donc pas à la communication, qui n'en constitue qu'une dimension. Le souligner est chose essentielle lorsqu'on s'inscrit dans un contexte thérapeutique. Ainsi, aujourd'hui, tous les troubles qui s'observent dans le langage sont facilement rapportés à des difficultés de communication. Au demeurant, la communication ne spécifie en aucun cas le langage : il est possible de communiquer autrement qu'à partir du langage et la communication ne rend pas compte de la grammaticalité que l'homme met en œuvre. Plus encore, il apparaît que lorsque l'on se situe au niveau de la langue, les mots et les phonèmes en tant que tels ne sont pas spécifiquement concernés. Ils ne

⁵ O. Sabouraud, *Le langage et ses maux*, Paris, O. Jacob, 1995. Cf. également D. Le Gall, *Des apraxies aux atechnies. Proposition pour une ergologie clinique*, Bruxelles, De Boeck Université, 1998, coll. Raisonances.

⁶ Il s'agit de *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

sont jamais que les moyens à partir desquels un échange s'effectue. Aussi bien, les lois qui rendent compte de ce qui opère dans un échange ne sont aucunement des lois langagières. Pour le dire autrement, ce sont les lois qui règlent l'échange, donc des lois de nature sociale⁷ qui expliquent ce qui se joue dans une relation qui passe par le langage. Le langage n'est concerné qu'à titre de contenu de l'échange ou, si l'on préfère, de « véhicule » de la relation.

Pathologiquement, dans les psychoses par exemple, la langue n'est concernée qu'en tant que symptôme d'une problématique qui n'est pas d'ordre langagier ; elle se comprend en l'occurrence dans ses distorsions comme l'effet d'une cause qui fonde l'échange et la relation d'altérité.

- 4- Enfin, parler suppose encore de vouloir parler, d'avoir le désir d'exprimer quelque chose. La psychanalyse nous a montré depuis longtemps l'importance de ce registre de la structuration du désir, entre autres lorsqu'il s'agit de s'engager dans le langage. Aux commencements mêmes de l'orthophonie, un auteur comme Édouard Pichon, psychanalyste et linguiste, insistait sur le fait qu'un enfant doit « appéter » le langage pour parler (il évoquait une « fonction appétitive »). Jean Gagnepain, quant à lui, soutient une position identique et il désigne du terme de « discours » cette dimension du langage sous-tendue par la problématique de la recherche de satisfaction.

Dès lors, les lois qui rendent compte du *discours* ne sont pas plus des lois langagières que celles qui règlent la langue ou l'écriture. Ce en quoi nous n'avons pas affaire dans ces trois cas, contrairement donc à la grammaticalité, à des registres spécifiquement langagiers s'il s'y manifeste bien des processus spécifiquement humains. Les lois en question sont celles du désir, pour reprendre la terminologie des psychanalystes. Le désir s'empare en l'occurrence du langage, comme il s'empare de tout autre chose pour se manifester. On comprend que Françoise Dolto ait pu demander de réfléchir au fait qu'un traitement qui ne porte pas sur les mots (à savoir une psychanalyse) puisse avoir des effets sur eux et sur le langage en général. Pour le dire autrement, on

⁷ La subjectivité suppose le rapport à l'autre, donc un échange. La théorie de la médiation présente l'originalité de renvoyer la subjectivité des psychanalystes et le social des sociologues au même principe anthropologique de socialité (générateur de « lien social ») qu'elle appelle la « personne ». Toutefois, la subjectivité en question se trouve en quelque sorte amputée du désir, celui-ci étant rapportable pour ce modèle théorique à un autre type de processus, en l'occurrence celui dont il va être question dans le point 4 ci-après (cf. notamment le dossier n° 140 de la revue *Le Débat*, déjà cité).

observera un changement dans le langage, saisi comme discours, dans la mesure où l'on aura travaillé des processus qui n'ont en eux-mêmes rien de langagiers puisqu'ils relèvent de la problématique désirante. Il s'agit de processus qu'on peut qualifier d'éthiques. En fondant la PRL (Pédagogie Relationnelle du Langage), Claude Chassagny n'avait fait que les exploiter.

Toutefois, quelle que soit l'importance qu'on doit accorder à ce registre, le langage ne pourra s'y ramener tout entier, pas plus qu'à ceux précédemment explicités. Il est certain que nombre de prises en charge orthophonique effectuées auprès des enfants, en libéral ou en centres médico-pédagogiques (CMPP ou CMP), soulèvent le problème d'une structuration difficile du désir. On n'en conclura pas pour autant que le langage s'articule et s'explique en référence à cette seule problématique désirante.

III) Conséquences pour l'orthophonie

Ces registres du langage — que la théorie de la médiation désigne du terme de « plans » — rendent compte de sa complexité. Il est donc vain de continuer à prétendre l'expliquer à partir d'un seul de ces points de vue. Il est surtout inutile de recourir à une approche exclusivement fondée sur la neurologie ou sur les neurosciences qui les occulte tous ensemble. Ces disciplines traitent du conditionnement cortical du langage. Incontestablement, il existe des désordres neurologiques qui ont des effets sur le langage saisi dans sa réalité concrète ; il serait aberrant de vouloir l'ignorer. La démarche qui vise à tout y ramener se révèle toutefois aussi absurde. D'autant que même lorsqu'on se trouve confronté à une pathologie corticalement conditionnée, comme c'est le cas pour l'aphasie, on ne parvient pas à rendre compte des processus qui opèrent dans le langage à partir des lois de la neurologie. Ce sont en effet celles qui règlent le fonctionnement du signe, processus éminemment humain, qu'il faudra convoquer pour expliquer les effets dans le langage, en l'occurrence dans la grammaticalité, des désordres corticaux. Nous sommes ici à cent lieues des positions des cognitivistes et des neuropsychologues qui mêlent constamment les registres et effacent la frontière de l'humain.

1- Les abus contemporains

Indéniablement, aujourd'hui, les modèles explicatifs font peur et, dès lors, prévaut la tendance à se rabattre sur un pragmatisme généralisé qui ne parvient souvent pas à cacher la pauvreté de la réflexion qui l'accompagne. Cela va parfois jusqu'au refus de comprendre : ainsi en est-il par exemple de la psychiatrie et de son DSM, dont la revendication première est de décrire sans précisément théoriser⁸. Il est grand temps de réagir face à de telles positions, qui parfois, comme c'est le cas du DSM IV, ont la prétention de s'imposer à la planète entière. La première forme de réaction consiste sans nul doute à bien différencier demande sociale et réalité clinique. La demande sociale est à prendre en compte ; elle est cependant relative, variant selon les époques et selon les sociétés. C'est ainsi que chez nous se trouvent aujourd'hui mises en avant les difficultés du langage oral et les difficultés du langage écrit. En l'occurrence, la demande se révèle sociale et même plus précisément politique : il est de la responsabilité de nos gouvernants de mener une campagne plus ou moins importante contre l'échec scolaire, et si l'on peut discuter leurs choix, on ne saurait leur reprocher une forme d'engagement éthique en la matière. Quelle que soit la place qu'on occupe dans le champ des métiers appelés à s'inscrire dans cette forme moderne de croisade, on ne peut ignorer cette demande sociale et les formes qu'elle vient prendre.

En revanche, substituer aux notions de difficultés du langage oral et du langage écrit celles, respectivement, de dysphasie et de dyslexie, comme cela est le fait de certains (notamment de rapporteurs qui se voulaient qualifiés sur ces questions), sinon de beaucoup, relève d'une démarche qu'il faut interroger. Parler de difficultés de langage oral ou écrit, c'est s'inscrire dans le sens commun et utiliser des termes du langage quotidien ; évoquer les notions de dysphasie ou de dyslexie, c'est se positionner comme un spécialiste en faisant appel à une terminologie scientifique, ou du moins qui se veut scientifique. Lorsqu'on établit une équivalence entre les deux séries de notions, lorsqu'on les donne pour synonymes, on se rend coupable d'une réduction aux conséquences multiples, notamment au plan de la prise en charge. On fait alors croire que la réalité sociale coïncide avec la réalité clinique : on traite de la première, alors qu'on prétend s'occuper de la seconde et on encourage du même coup les non-spécialistes (notamment les parents) à se situer au même niveau que les spécialistes. Dysphasie et dyslexie n'ont plus aucune portée explicative puisqu'elles coïncident avec les

⁸ En fait, l'entreprise relève exclusivement de la gestion administrative des difficultés psychiques, quelles qu'elles soient. Il faut être clair sur ce point : il ne s'agit pas de psychiatrie.

notions communes de difficultés de langage oral ou écrit. Mais on peut se demander si les notions de dysphasie et surtout de dyslexie ont une quelconque portée clinique et si, en fin de compte, l'assimilation n'est pas inéluctable.

La dyslexie, par exemple, existe-t-elle vraiment ? La réponse est positive si on la saisit comme réalité sociale. Elle répond à une dénomination qui lui confère une consistance sociale : elle est l'objet de débats ; elle est présente dans des circulaires officielles ; elle donne lieu à des prises en charge spéciales (dans des CLIS spécialisées, notamment) et elle a même ses rééducateurs. On ne saurait donc contester qu'elle a une forme d'existence et que celle-ci est sociale, voire politique au sens plein de ce terme. Mais la dyslexie existe-t-elle cliniquement ? La réponse est cette fois clairement négative. On regroupe sous cette notion DES réalités cliniques différentes ; en d'autres termes, elle n'a cliniquement aucune homogénéité. Il vaudrait mieux parler, lorsqu'on évoque la notion de dyslexie, des diverses conditions qui permettent une lecture normale, sur lesquelles viennent achopper différemment les enfants en difficulté. Vouloir ramener ces difficultés d'origines distinctes à une seule et même cause est non seulement réducteur, mais contraire à l'esprit scientifique : le lieu de l'observation (la lecture en l'occurrence) n'est jamais le lieu de l'explication, et c'est encore plus vrai, d'une certaine manière, dans le champ de l'humain. Autrement dit, il n'est pas autant de troubles cliniques qu'il est d'endroits où ils se manifestent⁹.

Dans le même temps, on assiste aujourd'hui à une naturalisation, en l'occurrence à une biologisation massive, des problèmes concernant l'homme. C'est aussi affaire de mode et il ne faut pas oublier qu'il y a peu la psychanalyse était à la même place que les neurosciences et le cognitivisme aujourd'hui¹⁰. La dyslexie n'est plus ainsi la maladie à laquelle se confronte l'instituteur ; elle est devenue l'affaire du médecin scolaire qui en fait une « vraie » maladie (il commence, au demeurant, à trouver qu'on lui a attribué sur ce point des responsabilités

⁹ On comprend qu'avec la forme de provocation (et d'humour en même temps) qui caractérisait son enseignement, Jean Gagnepain ait pu faire de la dyslexie, il y a déjà plus de 30 ans, la « maladie de l'instituteur ».

Pour une argumentation un peu plus détaillée de ces questions, cf. « Le psychologue en milieu scolaire entre demande sociale et réalité clinique », in ss. dir. Guillard S., *Adaptation scolaire. Un enjeu pour les psychologues*, Paris, Elsevier-Masson, 2007, p. 245-258.

¹⁰ Jamais, toutefois — il faut à nouveau le souligner —, on n'avait connu un tel impérialisme dans le champ intellectuel.

bien gênantes...¹¹). Les dys- de tous ordres, de même que la fameuse hyperactivité, s'inscrivent dans cette nouvelle optique. On fait valoir des déterminismes qui évacuent d'emblée la spécificité des processus humains. Cette biologisation va de pair avec une approche globalisante, comme si on n'avait affaire qu'à un seul registre explicatif. Dans la même veine globalisante, le cognitivisme voit du cognitif partout, comme si l'homme se réduisait à sa cognition, ou, ce qui revient au même, comme si ce concept pouvait subsumer tous les processus humains.

2- Le langage, réalité « tétramorphe »

Venons-en à présent aux raisons qui invalident une approche unilatérale des difficultés ou plus précisément des troubles du langage. Nous avons vu qu'une approche explicative du langage, pris dans ce qui le spécifie comme phénomène proprement humain, oblige à le déconstruire. Le langage, saisi dans sa réalité concrète, est en fait rapportable à des raisons différentes ; il se trouve traversé par des déterminismes distincts. Ordinairement, ces raisons ou ces déterminismes fonctionnent tous en même temps ; ils sont tous requis pour qu'on ait affaire à une production langagière normale. Ainsi, on peut faire état de plusieurs conditions pour qu'un enfant entre dans le langage ; la théorie de la médiation en reconnaît quatre, d'où cette notion de « réalité tétramorphe ». Aucune n'est suffisante et toutes sont nécessaires. C'est en fait la pathologie qui nous oblige à admettre qu'il existe *des* registres différents à l'intérieur du langage. Il est en effet possible d'observer une atteinte de l'un de ces registres sans que les autres soient en cause. Il est alors essentiel de bien faire la différence entre le registre spécifiquement en cause et les incidences observables dans les autres registres.

Ainsi, une pathologie au niveau du signe, telle l'aphasie, a des incidences sur la communication. Indéniablement, étant donné le trouble grammatical qui est le sien, l'aphasique a des difficultés à communiquer avec son entourage. Cependant, il ne présente pas un trouble de la communication en elle-même. En d'autres termes, l'aphasique n'a aucune difficulté à assumer la problématique de l'altérité en son principe. Au demeurant, tout rééducateur sait à quel point il va chercher à s'appuyer sur son interlocuteur pour lui faire dire ce qu'il ne parvient pas à produire lui-même ; il se servira également d'autres modalités communicationnelles, non fondées sur le langage. À l'inverse, le psychotique présente un problème de communication au sens où il ne parvient pas à faire avec la dimension de l'altérité, alors que sa grammaticalité n'est pas en cause. Certes, son langage peut paraître

¹¹ Le diagnostic de dyslexie donne en effet droit, on le sait, comme tous les handicaps, à compensation, sous la forme d'une aide personnalisée dans le cadre scolaire ou d'un tiers temps. Encore faut-il qu'elle soit reconnue par des personnes (légalement) autorisées.

étrange, mais l'incohérence qu'il présente n'est pas d'ordre grammatical¹² ; elle s'explique au niveau de la langue, donc de la relation à autrui. À tel point qu'on peut se demander *qui* parle en l'occurrence, qui est l'auteur des propos tenus, et du même coup à *qui* ils s'adressent. Leur étrangeté trouve là son explication ; le psychotique fait un usage très particulier de la grammaticalité, mais il en maîtrise les règles.

Que l'un, l'aphasique, présente une difficulté élective avec la grammaticalité mais n'ait en même temps aucun problème au niveau de la communication saisie dans son principe même, alors que l'autre, le psychotique, soit dans la situation inverse oblige à admettre que les registres concernés ne renvoient pas aux mêmes processus et donc à la même explication. Le névrosé, chez lequel on peut aussi observer des altérations qui concernent le langage, présente encore un autre type de difficulté qui a conduit Jean Gagnepain à évoquer un registre supplémentaire et donc un déterminisme encore différent. S'y ajoute la problématique de l'écriture, déjà évoquée, et le trouble de nature atechnique. Réalité tétramorphe, le langage disparaît encore une fois à l'issue de l'opération de déconstruction dont il est l'objet. Il ne s'agit donc pas de quatre regards différents sur une *même* réalité, mais de l'éclatement de cette réalité en quatre registres distincts qui ne laissent plus rien perdurer de ce dont ils ont été extraits. Il en va finalement du langage, comme des quatre éléments antérieurs à l'instauration de la physique et de la chimie : plus rien ne subsiste scientifiquement de l'air ou de l'eau passés au crible d'analyses scientifiques de divers ordres. Il ne s'agit là, tout comme pour le langage dorénavant, que de réalités relevant du sens commun.

3- Les orientations de l'orthophonie

Une fois ces quatre registres distingués, il faut encore faire apparaître qu'aucun n'a de priorité ou de prééminence sur les autres. Cette affirmation est loin d'être évidente ; elle semble même contredire l'observation. Pour le dire autrement encore, aucune hiérarchie ne s'observe entre ces « plans » ; il s'agit de quatre conditions qui valent au même titre. Toutefois, et c'est là que l'observation semble contredire ce principe, on peut bien évidemment s'intéresser plus à l'une de ces conditions qu'aux autres et, à ce moment-là, le regard, donc l'intérêt, qu'on lui porte introduit une hiérarchisation parmi les registres. Il en est ainsi du point de vue de la recherche, mais également dans le champ de la thérapie ou de la rééducation. L'observateur n'est jamais neutre ; il manifeste aussi des préférences qui se retrouvent souvent dans sa formation même. En ce qui concerne la pratique orthophonique, c'est aussi le domaine particulier dans lequel on vient travailler qui oriente le regard sur le

¹² Cf. sur ce point l'argumentation particulièrement rigoureuse de Jean-Claude Maleval, dans *La forclusion du Nom-du-Père. Le concept et sa clinique*, Paris, Seuil, 2000, coll. Champ freudien, p. 161-261.

langage, sachant que ce domaine est souvent affaire de choix, mais également d'histoire et de rencontres.

Quoi qu'il en soit, certains praticiens orienteront plutôt leur regard vers le registre de la grammaticalité, pas seulement dans le cas de l'aphasie. Si la grammaticalité est affaire de logique, ainsi que nous l'avons précédemment soutenu, on peut comprendre que des orthophonistes puissent particulièrement s'intéresser à une approche logico-mathématique des phénomènes langagiers. D'autres professionnels seront plus tentés par le registre de ce que la théorie de la médiation appelle le discours. Si le langage est également sous-tendu par la problématique du désir et de sa satisfaction, on comprend cette fois qu'on puisse adhérer à une orientation de type PRL (Pédagogie relationnelle du langage). Cette démarche est tout aussi légitime. Cependant, en choisissant l'une ou l'autre de ces orientations (et il peut y en avoir d'autres encore), *le praticien doit être conscient du fait qu'il laisse de côté d'autres aspects du langage*. Ce qui revient à dire, en clair, qu'il est totalement illégitime et surtout erroné, de s'imaginer que le point de vue qu'on emprunte soit le seul valable et qu'il sera possible d'y ramener toute la clinique à laquelle on aura affaire. C'est pourtant fréquemment ce que l'on observe... Il est très difficile, en fin de compte, de ne pas se cramponner à l'explication qu'on maîtrise le mieux et pour laquelle, surtout, on éprouve une réelle prédilection.

En la matière, c'est cependant la clinique qui tranche. C'est elle qui nous oblige à orienter notre regard d'un côté ou de l'autre. Il faut pouvoir ainsi saisir où s'origine, du point de vue du fonctionnement, la difficulté de la personne qui vient consulter. De quel ordre est son trouble, si trouble il y a ? Encore faut-il, pour se poser ce type de question, être capable de prendre un recul par rapport à l'orientation que nous privilégions, laquelle peut nous rendre littéralement aveugle. Si le problème auquel nous avons affaire relève de la problématique désirante, comme c'est souvent le cas chez les enfants pris en charge en libéral ou en centres médico-psychologiques, il faut pouvoir travailler à ce niveau. L'orthophoniste se pose alors toujours la question de la limite entre son action et celle d'un psychothérapeute. Question légitime, incontestablement, mais qui ne doit pas le conduire à refuser d'assumer tout travail à ce niveau. En revanche, si la difficulté est d'ordre grammatical, comme cela semble être le cas dans certaines formes de dysphasie¹³, il ne peut être question de soutenir qu'une approche de

¹³ Contrairement à ce qu'il en est pour la dyslexie, il est possible de soutenir que la dysphasie constitue une notion clinique. Toutefois, cela suppose de ne pas s'en tenir à une approche globalisante réductrice et de procéder à une analyse rigoureuse. On désignera alors de ce terme un déficit spécifique de la capacité grammaticale. Le nombre d'enfants concernés par un tel trouble se révèle toutefois très limité, alors que les auteurs qui évoquent ordinairement cette même notion de dysphasie font état de statistiques anormalement élevées.

type psychologique, voire une prise en charge de type PRL, sera la plus adaptée¹⁴. Il est hautement critiquable de tout ramener à une problématique psychologique, au même titre qu'il n'est pas possible de soutenir que les processus cognitifs soient les seuls à prendre en compte dans une prise en charge orthophonique. Et il ne s'agit pas ici de prôner une forme d'éclectisme ou, en termes plus imagés, de « ménager la chèvre et le chou » ; c'est même tout l'inverse que propose la théorie de la médiation à travers son approche du langage et de l'humain. Il s'agit de faire valoir l'hétérogénéité du langage et de ses troubles, en saisissant ceux-ci à travers un tableau cohérent ; cette mise en forme cohérente exclut tout éclectisme.

§

§ §

Je conclurai sur une formule souvent reprise par Jean Gagnepain qui condense en fin de compte l'essentiel de mon propos. J'ai soutenu plus haut que les lois qui rendaient compte de la problématique de la langue, ou de celle du discours, n'étaient pas des lois langagières. Les lois auxquelles il faut faire appel lorsqu'on traite de ces registres débordent très largement le langage et ont simplement des incidences sur lui. Cela vaut même lorsque la personne vient explicitement consulter pour des motifs liés au langage. La formule proposée par Jean Gagnepain est dès lors la suivante : un trouble qui s'observe *dans* le langage n'est pas nécessairement un trouble *du* langage. On a affaire à un trouble *du* langage dans le cas de l'aphasie ; lorsque le problème est à rapporter à la problématique désirante, nous sommes en revanche confrontés à un trouble qui se manifeste *dans* le langage, mais qui ne s'y explique pas. Au demeurant, dans ce cas, les difficultés de la personne concernée ne se limitent jamais au langage ; elles touchent en même temps d'autres registres de la vie psychique. Une telle façon de concevoir les troubles du langage légitime notamment l'intervention de l'orthophoniste qui ne s'attaque pas de front aux difficultés langagières de son patient : il tentera, avec raison, de permettre par exemple à l'enfant de mieux structurer son désir en lui proposant divers modes d'expression, y compris des jeux. Ce que les parents ont parfois, sinon souvent, de la peine à comprendre... Il faut être alors en mesure de soutenir ici théoriquement la position qu'on tient.

¹⁴ Encore faut-il disposer d'une théorie de la cognition qui soit pas réductrice, comme c'est fréquemment le cas dans les approches cognitivistes.